

Contrat de sous-traitance

selon l'art. 9 de la loi fédérale sur la protection des données (LPD) · Version 2026-09-17

Parties

Responsable du traitement (le garage) Nom et adresse du garage selon le compte d'utilisateur

Sous-traitant Emir Kovacevic, emirtech.ch (entreprise individuelle),
Eisfeldstrasse 5, 2504 Biel/Bienne, Suisse — exploitant de
schraub.ch

1. Objet et durée

Le responsable du traitement utilise le logiciel d'atelier schraub.ch conformément aux conditions générales (CG). Dans ce cadre, le sous-traitant traite des données personnelles pour le compte du responsable. Le présent contrat régit ce traitement.

Le contrat s'applique tant que le compte existe et prend fin automatiquement à sa suppression.

2. Nature, finalité et étendue du traitement

Finalité : mise à disposition et exploitation du logiciel (gestion des clients et des véhicules, saisies de service, devis, factures, prise de rendez-vous, commerce de véhicules), y compris le stockage, les sauvegardes, l'envoi d'e-mails et la reconnaissance de texte par IA, optionnelle, lors du scan des permis de circulation et des justificatifs.

Personnes concernées : les clientes et clients du responsable, les détentrices et détenteurs de véhicules, les personnes intéressées (demandes de réservation, achat et vente de véhicules) ainsi que les utilisatrices et utilisateurs du compte.

Catégories de données : noms, adresses, numéros de téléphone, adresses e-mail ; données de véhicule (plaque, numéro de châssis, numéro de matricule, kilométrage) ; photos de permis de circulation et de justificatifs ; données de service, de devis et de facturation ; données contractuelles du commerce de véhicules. Aucune donnée sensible n'est traitée sciemment.

3. Instructions

Le sous-traitant ne traite les données personnelles que comme le responsable serait lui-même autorisé à le faire, et uniquement pour fournir la prestation convenue. L'utilisation des fonctions du logiciel par le responsable vaut instruction. Si le sous-traitant estime qu'une instruction est illicite, il en informe le responsable.

Le responsable veille à ce que le traitement soit licite et à ce que les personnes concernées soient informées, en particulier avant de scanner des documents avec la reconnaissance de texte par IA.

4. Confidentialité

Les personnes qui, chez le sous-traitant, ont accès aux données personnelles sont tenues à la confidentialité. Les données ne sont utilisées ni à des fins propres ni à des fins publicitaires et ne sont pas communiquées à des tiers, sauf si le présent contrat le prévoit ou si la loi l'exige.

5. Sécurité des données

Le sous-traitant prend des mesures techniques et organisationnelles appropriées au sens de l'art. 8 LPD. Elles sont décrites à l'annexe 2 et sont adaptées à l'état de la technique, sans abaisser le niveau de protection.

6. Sous-traitants ultérieurs

Le responsable autorise le recours aux sous-traitants ultérieurs énumérés à l'annexe 1. Le sous-traitant les engage contractuellement à un niveau de protection équivalent.

Le sous-traitant informe le responsable au moins 30 jours à l'avance, par e-mail ou dans le logiciel, du recours à un nouveau sous-traitant ultérieur ou du remplacement d'un sous-traitant existant. Le responsable peut s'y opposer dans un délai de 30 jours pour de justes motifs ; à défaut de solution, il peut résilier le compte. Si un sous-traitant ultérieur modifie de son côté ses propres sous-traitants (p. ex. OpenAI), le sous-traitant transmet la communication dès qu'il la reçoit.

7. Communication à l'étranger

Les données personnelles sont traitées en Suisse, dans l'UE et — via les sous-traitants ultérieurs mentionnés à l'annexe 1 — aux États-Unis. Les communications vers des États dépourvus d'une protection adéquate n'ont lieu qu'avec des garanties appropriées au sens de l'art. 16 LPD, en particulier les clauses contractuelles types de l'UE.

8. Assistance au responsable

Le sous-traitant assiste le responsable par des moyens appropriés pour répondre aux demandes des personnes concernées (accès, rectification, effacement, remise des données), dans la mesure où le responsable ne peut pas les traiter lui-même via le logiciel, ainsi que pour une éventuelle analyse d'impact.

9. Violations de la sécurité des données

Le sous-traitant annonce au responsable toute violation de la sécurité des données dans les meilleurs délais, dès qu'il en a connaissance. L'annonce indique, dans la mesure du possible, la nature de la violation, les données et les personnes concernées, les conséquences et les mesures prises. Il assiste le responsable pour l'annonce au PFPDT et aux personnes concernées.

10. Effacement et restitution

Le responsable peut télécharger ses données à tout moment via la fonction d'export. La suppression du compte entraîne l'effacement des données personnelles, y compris des photos de permis de circulation enregistrées. Les véhicules et fichiers supprimés sont définitivement effacés au plus tard 30 jours après la suppression. Les sauvegardes sont écrasées après 30 jours au maximum. Les obligations légales de conservation sont réservées.

11. Preuve et contrôle

Sur demande, le sous-traitant met à disposition du responsable les informations nécessaires pour démontrer le respect du présent contrat, en règle générale sous la forme d'un renseignement écrit une fois par an. Des contrôles plus étendus sont possibles après entente préalable et aux frais du responsable.

12. Dispositions finales

La responsabilité est régie par les CG. En cas de contradiction, le présent contrat prime les CG pour les questions de protection des données. Le droit suisse est applicable ; le for est à Biel/Bienne. Les modifications du présent contrat sont communiquées au responsable avec une nouvelle version.

Le contrat est conclu par la confirmation dans le logiciel. La date et la version de la confirmation sont enregistrées dans le compte.

Annexe 1 — Sous-traitants ultérieurs

Entreprise	Prestation	Lieu du traitement / garantie
Hostinger International Ltd.	Hébergement de la plateforme, sauvegardes, envoi d'e-mails	Centre de données en Allemagne (UE)

Entreprise	Prestation	Lieu du traitement / garantie
OpenAI Ireland Ltd.	Reconnaissance de texte par IA lors du scan des permis de circulation et des justificatifs (optionnelle)	Irlande (UE) ; transfert ultérieur aux États-Unis par OpenAI (clauses contractuelles types de l'UE). Les images transmises sont conservées par OpenAI jusqu'à 30 jours pour la détection des abus et ne sont pas utilisées pour l'entraînement. Liste des sous-traitants : https://platform.openai.com/subprocessors
Functional Software, Inc. (Sentry)	Surveillance des erreurs (rapports techniques sans adresse IP)	États-Unis (clauses contractuelles types de l'UE)
Stripe Payments Europe Ltd.	Traitement des paiements de l'abonnement du garage	Irlande (UE)
swisstopo (geo.admin.ch)	Recherche d'adresses lors de la saisie	Suisse

Annexe 2 — Mesures techniques et organisationnelles

- Transmission chiffrée (TLS 1.2 ou supérieur) pour toutes les connexions.
- Séparation des clients : chaque requête est limitée au compte concerné.
- Accès uniquement par mot de passe ; authentification à deux facteurs disponible pour les comptes des garages ; l'espace d'administration interne n'est accessible que via un lien unique à durée limitée envoyé à une adresse enregistrée, avec alerte en cas de nouvelle adresse IP et journalisation de chaque accès.
- Les fichiers (p. ex. photos de permis de circulation) ne sont pas publics et ne sont servis que via des liens signés à durée limitée.
- Les images destinées à la reconnaissance par IA sont réduites et privées de leurs métadonnées (EXIF) avant la transmission.
- Les journaux et rapports d'erreur ne contiennent aucun contenu de document reconnu.
- Sauvegarde quotidienne.
- Minimisation et effacement des données selon le chiffre 10.